

## Accord Altran sur le Temps de Travail : retours de la commission de suivi

La CFDT en tant que signataire de l'accord temps de travail du 29 février 2016 a demandé une réunion de suivi de cet accord. Plusieurs éléments ont été fournis en réponse à nos demandes. En voici la synthèse présentée ci-dessous :



### Modalités 36h30 (158h00)

Sur la nouvelle modalité 36h30 par semaine (ou 158h mensuel) les salariés ont eu recours aux heures complémentaires pour aligner leur temps de travail de leurs collègues à 38h30.



En effet 724 salariés (soit 1 salarié sur 5) ont demandé et obtenu le paiement d'heures complémentaires majorés à 25 % en 2016 (de mars à décembre) correspondant à 1590 demandes validées (et 217 demandes refusées).

C'est cependant encore trop faible car nous savons que mécaniquement vous êtes passés de 38h30 à 36h30 par semaine, et travailler 1h30 de plus devraient être systématique pour celles et ceux qui continuent à travailler comme avant. Ce point a été remonté à la Direction.

Par ailleurs, on note de grande disparité par région ainsi la région Est puis la région Ouest et ensuite IT Paris et Nord sont celles où les salariés font le plus de demandes d'heures complémentaires (63 % des demandes totales).

Les enquêtes auprès des salariés montrent que beaucoup d'entre vous travaillent 40h00 par semaine, certains d'entre vous l'ont compris il faut compter ses heures et demander la récupération ou le paiement des heures complémentaires et supplémentaires en utilisant l'outil Smart RH -> rubrique : *mes demandes* (<https://smarth.altran.com>)



Pour plus d'info vous pouvez retrouver notre communication du mois de septembre 2016 sur notre site : <http://cfdt-altran.fr/wp-content/uploads/2016/09/Flash-News-CFDT-Altran-septembre-2016.pdf>

### Modalités 2 : 38h30 218 jours

Avec 654 demandes d'heures supplémentaires les modalités 2 à 38h30 utilisent moins les heures supplémentaires que les modalités 36h30 par semaine. Il faut noter que le taux de refus de 12 % est identique à la modalité 36h30.

La disparité est également importante selon les régions puisque IT Paris représente 43 % des demandes.

## Compte Epargne Temps



Le Compte Epargne Temps mis en place en mars 2016 a permis de mettre plus de 1781 jours de RTT dont 1420 jours payés. Vous perdez moins de RTT et gagnez en pouvoir d'achat en choisissant à 80% de vous faire payer.

Là encore cet accord est bénéfique pour vous dès la première année.

## Bonus

Avec cet accord la rémunération mensuelle des salariés ne peut être inférieure à 100 % de leur salaire minimal conventionnel annuel divisé par 12 (la convention Syntec autorise de descendre à 95 %).

**BONUS**

Cet accord assure ainsi à plus de 1000 salariés dont les salaires sont parmi les plus faibles dans leur catégorie d'avoir un rattrapage mensuel pour être à 100% du niveau minimal Syntec.

## Accord Altran sur le travail en horaires décalés et le télétravail : retours de la commission de suivi

Vous trouverez également ci-dessous la synthèse de la réunion de suivi de l'accord sur le travail en horaires décalés et le télétravail de mai 2014.



## Les astreintes et primes shift (travail en équipe)

En 2015, vous étiez plus de 388 salariés à faire des astreintes ce chiffre est tombé à 221 en 2016. Est-ce lié à une baisse d'activité ou une baisse d'attractivité pour les salariés ? La question reste entière.

Pour le travail en équipe nous constatons une progression entre 2015 et 2016 passant de 77 salariés à 97 salariés. Pour une mesure qui touchait au départ qu'une vingtaine de salariés sur ASO c'est une belle généralisation à toutes les régions.

## Le travail de nuit

Le travail de nuit est en progression d'environ 10% entre 2015 et 2016 avec plus de 556 salariés qui travaillent de nuit. Parmi eux seulement une vingtaine sont des travailleurs de nuits avec plus de 200h travaillées la nuit dans l'année.



La Direction affirme qu'aucun salarié n'a refusé de travailler la nuit si tel est votre cas faites-le nous savoir.

## Le télétravail

Avec 167 salariés concernés, c'est un début encore inégal suivant les périmètres et les régions. En effet la Holding avec une quarantaine de télétravailleurs utilise bien ce nouveau mode de travail, la région Sud-Ouest avec une trentaine de salariés n'est pas loin derrière.

Ce mode de travail semble donc utilisé et accepté pour le personnel administratif mais encore trop souvent refusé aux consultants

**En conclusion** plus de la moitié des salariés utilise ces accords à travers l'ensemble des mesures prévues.

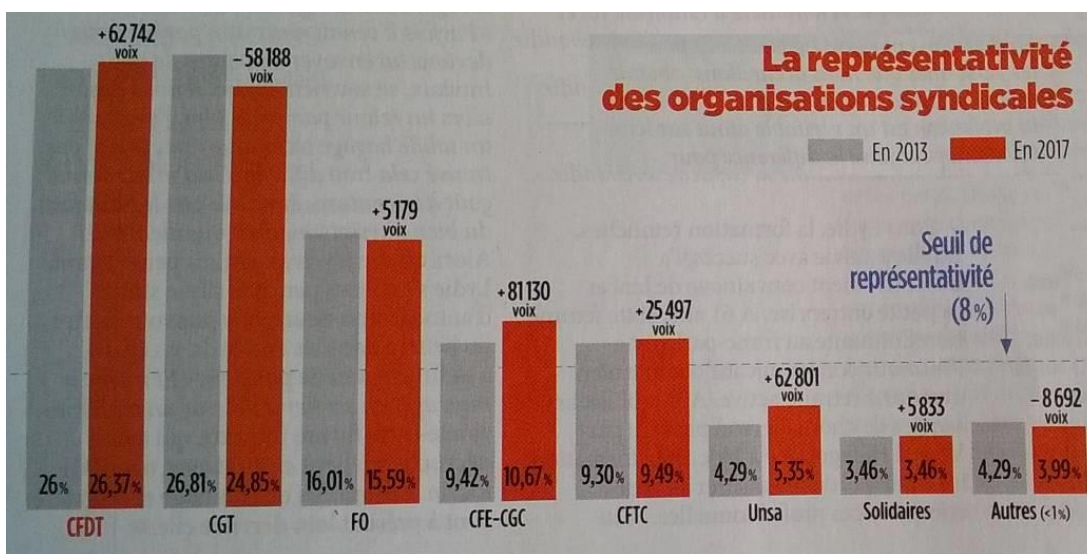
Nous pensons qu'il peut encore être plus largement utilisé dans les années à venir et comptons sur vos retours pour le faire évoluer si besoin en est.

Nous saluons aussi les efforts de transparence fait par la Direction pour répondre à nos demandes, certaines restent encore sans réponses. Nous attendons d'autres chiffres qui permettront d'être encore plus précis sur les taux d'utilisation de chacune des mesures prévues.

## La CFDT 1<sup>ère</sup> organisation syndicale dans le secteur privé



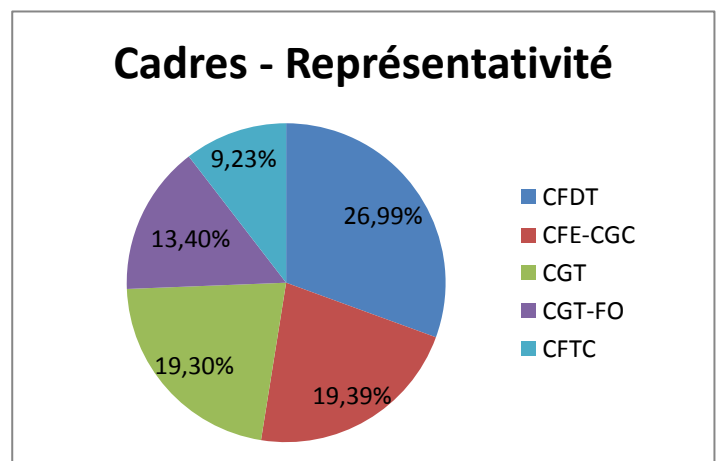
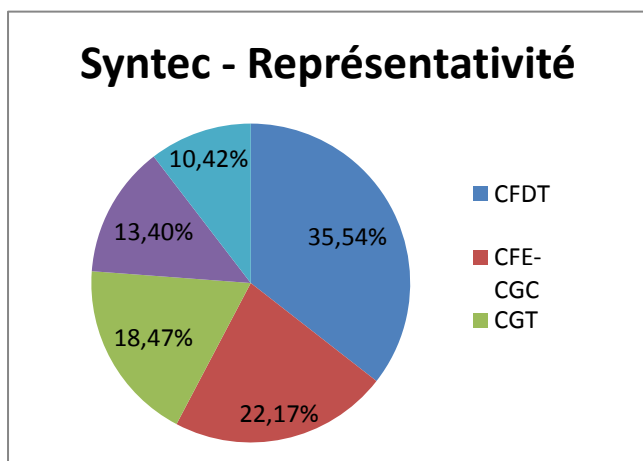
La dernière mesure de la représentativité des organisations syndicales du secteur privé – qui agrège les résultats du premier tour des élections DP-CE dans les entreprises – hisse la **CFDT en tête des organisations syndicales représentant les salariés du secteur privé, à 26,37 %**. Elle progresse de 62 741 voix et elle devance la CGT qui, à 24,85 %, est reléguée en deuxième position – une situation inédite depuis la constitution de cette organisation en 1895.



Au niveau de l'encadrement la CFDT est également la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale.

La CFDT progresse également dans toutes les régions et dans la plupart des branches.

Dans notre secteur (branche Syntec), la CFDT conforte sa 1<sup>ère</sup> position avec un poids représentatif de 35,54 %.



## Engaged People : Avancer le versement de la prime-vacances à juin.

Tout ça, pour ça ?

La direction a organisé 36 « tables rondes » et rencontré 500 personnes, nous dit-elle, pour qu'elle en déduise qu'il serait bon, de verser plus tôt la prime-vacances habituellement versée en août. Pour rappel, cela avait déjà été proposé par le passé par les élus à de nombreuses reprises, mais les tables étaient carrées.

Pour tenir sa promesse ("son engagement") la direction a tout simplement mis sur la table une proposition d'accord à la signature !

Pour nous, ce fut une première ! Ce fut une première parce qu'il n'y a eu aucune négociation avec les organisations syndicales !!

Sans avoir pu préalablement débattre et apporter quelques modifications substantielles aux imperfections de l'accord actuel, nous ne nous sommes donc pas engagés à signer un tel accord d'entreprise

## Cotisations prévoyance ALTRAN

En début d'année sur Minos la direction communiquait sur une augmentation des taux de cotisations prévoyance et un impact sur les salariés de 0,2 à 3 € par mois.

Nous indiquions dans une précédente communication qu'il ne devrait pas y avoir d'augmentation puisque la cotisation sur la tranche A (3269 €) est fixée à 0 par accord et qu'au-delà de 3269 € la cotisation initiale pour les salariées fixée à 0,02% en 2013 ne peut augmenter de plus de 18% soit 0,0036%.



Ce qui nous fait pour un salaire à 5000 €, 0,06 € d'augmentation !!! Bien loin des 3 € annoncés par la Direction et aucun impact pour les salaires inférieurs à 3269 €.

Nous avons interpellé la direction à plusieurs reprises concernant cette erreur et lui avons demandé de corriger et d'informer les salariés ... sans réponse jusqu'à présent.

A suivre donc ... mais attention la dernière communication d'Amplitude est erronée. Sachez que la CFDT en tant que signataire suit la bonne application de l'accord.

## Info CFDT – Vos droits en pratique

### Augmentation des minima



Comme nous l'avons dit dans notre dernière communication, la **CFDT** a pris la décision de signer, le 30 mars 2017, la revalorisation des minima conventionnels de la Convention Collective des Bureaux d'Etudes dite "Syntec".

Cette revalorisation n'avait pas eu lieu depuis octobre 2013. Sachant que notre convention collective couvre en France plus de 800.000 salarié-e-s, l'impact de cette revalorisation est donc de première importance.

Comme les salarié-e-s de la branche ont leurs salaires de plus en plus proches des minima conventionnels cette revalorisation de **+ 2% pour les ETAM** et de **+ 1,5% pour les Cadres** était primordiale pour de nombreux salariés.

**Cette nouvelle grille de salaires est applicable au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2017.**

Les grilles de salaires minimum sont disponibles sur notre site [www.cfdt-altran.fr](http://www.cfdt-altran.fr)

### Peut-on garder la mutuelle à la fin du contrat de travail ?

Au titre de la portabilité, vous pouvez bénéficier gratuitement et pendant 12 mois maximum de la mutuelle de l'entreprise si la cessation de votre contrat de travail ouvre droit à une prise en charge par l'Assurance chômage (sauf rupture pour faute lourde).

Plus d'informations sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20744>

### Suis-je obligé de souscrire à la mutuelle de l'entreprise ?

En principe il n'est pas possible de refuser d'adhérer au dispositif de complémentaire santé (mutuelle) ou de prévoyance complémentaire obligatoire de votre entreprise.

Cependant dans certains cas cette obligation ne s'applique pas, il s'agit principalement dans les cas qui nous sont remontés par les salariés :

- Si vous avez déjà une mutuelle en tant qu'ayant droit (par exemple par une couverture collective de votre conjoint)
- Si vous avez déjà une mutuelle (complémentaire individuelle)

La dispense est à votre initiative. Elle doit être faite au moment de l'embauche ou au moment de la mise en place de la couverture collective.

Plus d'informations sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20740>

## La CFDT c'est

- Le 1<sup>er</sup> syndicat chez Altran
- Le 1<sup>er</sup> syndicat dans la branche SYNTEC
- La 1<sup>ère</sup> organisation syndicale chez les cadres
- Le 1<sup>er</sup> syndicat français dans le secteur privé

## Pour vous défendre





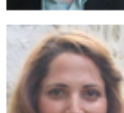
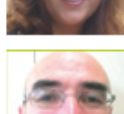
Pour participer et porter ensemble nos revendications

⇒ **Syndiquez-vous**

Retrouvez sur notre site internet [www.cfdt-altran.fr](http://www.cfdt-altran.fr) l'ensemble de nos guides pratiques, communications, liens utiles, ...



## Vos contacts CFDT par établissements

Groupe Altran Technologies	Jean-Christophe Durieux Délégué Syndical Central Groupe	06 63 62 69 59 <a href="mailto:jek_paris2006@yahoo.fr">jek_paris2006@yahoo.fr</a> <a href="mailto:jeanchristophe.durieux@altran.com">jeanchristophe.durieux@altran.com</a>	
	Olivier Estienne Délégué Syndical Central Groupe	06 17 61 11 86 <a href="mailto:oestienne@free.fr">oestienne@free.fr</a> <a href="mailto:olivier.estienne@altran.com">olivier.estienne@altran.com</a>	
	Benoit Portal Délégué Syndical Central	06 89 81 13 48 <a href="mailto:benoit.portal@wanadoo.fr">benoit.portal@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:benoit.portal@altran.com">benoit.portal@altran.com</a>	
Altran TI Ile de France	Jean-Christophe Durieux Délégué Syndical	Voir ci-dessus	
	Denis Rech Délégué Syndical	06 34 30 65 55 <a href="mailto:denis.rech@altran.com">denis.rech@altran.com</a>	
	Aurélie Machiah Délégué Syndical	<a href="mailto:aureliecfdt@yahoo.fr">aureliecfdt@yahoo.fr</a>	
	Raphaël Guegano Délégué Syndical	06 65 51 12 20 <a href="mailto:rgueguano@yahoo.fr">rgueguano@yahoo.fr</a> <a href="mailto:raphael.guegano@altran.com">raphael.guegano@altran.com</a>	

# Lettre d'information

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Altran Ouest	Romuald <u>Lerouge</u> Elu CE/DP	06 63 26 47 31 <a href="mailto:romuald.lerouge@altran.com">romuald.lerouge@altran.com</a>	
Altran Est	Olivier Estienne Délégué Syndical Central Groupe  Sandrine <u>Soraru</u> Délégué Syndical	Voir ci-dessus  06 64 15 55 80 <a href="mailto:sandrine.soraru@altran.com">sandrine.soraru@altran.com</a>	
Altran Sud-Ouest	Benoit Portal Délégué Syndical  Franck Mercier Délégué Syndical  Céline Cambon Délégué Syndical  Guillaume Hancy RS au CCE  Sylvain Michel Représentant des salariées au CA	Voir ci-dessus  06 45 39 18 99 <a href="mailto:franck.mercier@altran-so.net">franck.mercier@altran-so.net</a> <a href="mailto:franck.mercier@altran.com">franck.mercier@altran.com</a>  05 34 61 09 04  06 81 55 75 21 <a href="mailto:guillaume.hancy@sfr.fr">guillaume.hancy@sfr.fr</a> <a href="mailto:guillaume.hancy@altran.com">guillaume.hancy@altran.com</a>  06 12 55 16 90 <a href="mailto:sylvain.michel31@gmail.com">sylvain.michel31@gmail.com</a> <a href="mailto:sylvain.michel@altran.com">sylvain.michel@altran.com</a>	   
Altran Med	Vincent Clément Délégué Syndical	07 60 99 33 12 <a href="mailto:vincent.clement@altran.com">vincent.clement@altran.com</a> <a href="mailto:clement20cent@yahoo.fr">clement20cent@yahoo.fr</a>	
Altran IT IDF	Gilles Pansu Délégué Syndical  Alain <u>Betro</u> Délégué Syndical	06 03 82 59 67 <a href="mailto:gilles.pansu@altran.com">gilles.pansu@altran.com</a> <a href="mailto:gpansu@gmail.com">gpansu@gmail.com</a>  06 03 78 58 33 <a href="mailto:alain.betro@altran.com">alain.betro@altran.com</a> <a href="mailto:alain.betro@yahoo.fr">alain.betro@yahoo.fr</a>	 
Altran Connected Solution	Gaël Clément Délégué Syndical	06 35 92 41 79 <a href="mailto:gael.clement@altran.com">gael.clement@altran.com</a>	